

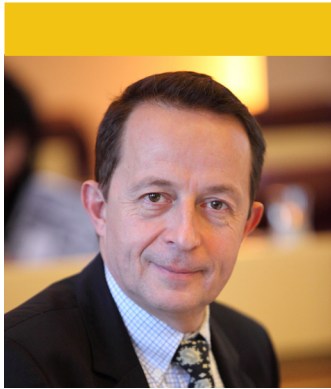
Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **13/12/2022**



sommaire

Propos introductif du Président	3
Saisine citoyenne : modification du règlement intérieur	5
Avis et déclarations sur le rapport de l'Exécutif régional	
Orientations budgétaires pour 2023	6
Présentation du rapport de développement durable 2021-2022	15
Rapport Égalité Femmes/Hommes 2022	17
Bilan d'étape du développement des pistes d'actions pour le vélo en Bourgogne-Franche-Comté	19
Autres déclarations	21



propos introductionnel du président

Mes chers collègues,
Un mot pour saluer la mémoire d'Alain Fousseret, qui a notamment été vice-président du Conseil régional en charge des Mobilités lors des transferts de compétences à la Région où celle-ci devenait autorité organisatrice. Il est décédé d'une crise cardiaque à 66 ans le 6 décembre dernier. Il était un excellent collègue, toujours présent en commission transport et à nos sessions du CESER.

Deux présidents de CESER aujourd'hui pour notre séance plénière ! Je suis en effet accompagné par Éric Chevée, président du CESER Centre-Val de Loire, qui interviendra ce matin. Je le remercie de sa présence à mes côtés.

Je salue également la présence de représentants du Conseil de développement du Doubs Central, Gilbert Marbœuf, son président accompagné de Bernard Vigreux.

La présidente du Conseil régional sera représentée cet après-midi par Nicolas Soret qui devrait participer à notre séance en visioconférence à partir de 14h et par Laëtitia Martinez.

Notre séance se tient à nouveau aujourd'hui dans cette salle de la CCI à Besançon. La salle des séances à Dijon est en effet utilisée pour une journée sur les énergies renouvelables. Le CESER est associé à cette manifestation régionale avec Jean-François Dugourd qui interviendra pour présenter notre travail rendu en mai 2022 intitulé "Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté". Il sera accompagné par Catherine Geffroy et Philippe Bouquet, ainsi que par une partie de l'équipe du secrétariat général.

Permettez-moi de rester dans le champ de la valorisation de nos travaux pour évoquer une autre manifestation qui s'est tenue le 7 décembre dernier à Dijon. Caroline Debouvry est intervenue, accompagnée par Corinne Molina, grande organisatrice de cet événement national, dans le cadre de la troisième journée d'échanges et d'information autour du dialogue structuré territorial. Le CESER BFC a pris l'initiative d'engager ce travail intitulé "Jeunes et politiques publiques osons ensemble ! pour un dialogue structuré" qui a été adopté à l'unanimité, lors de la séance plénière de notre CESER le 25 juin 2019. Ce travail conduit au sein de la commission Cadre de Vie-Société a été le premier de la mandature 2018-2023. Je suis heureux de constater que la principale préconisation du CESER, à savoir la mise en place du dialogue structuré avec la jeunesse a été reprise par Madame la présidente du Conseil régional, Marie-Guite Dufay, qui a inscrit cette ambition dans son projet de mandat régional.

Ce dialogue structuré est donc devenu une réalité dans notre région et j'aime à penser que notre CESER y a contribué.

Nous aurons l'occasion d'échanger lors de notre plénière du 23 janvier prochain sur la communication, avec la traditionnelle présentation du bilan de la communication et les propositions d'orientations pour 2023.

Mais je souhaite d'ores et déjà souligner l'ouverture du compte LinkedIn, un réseau de plus, ciblé sur les professionnels, qui vient s'ajouter à notre présence sur Twitter et sur Facebook.

Je vous invite à suivre cette actualité.

Notre journée s'organise autour de deux séquences principales.

La matinée constitue un temps spécifique à notre assemblée.

Nous débiterons avec l'intervention d'Isabelle Przybylski (responsable du domaine Orientation à Emfor) et de Marc Billion (responsable du domaine Observation) pour une présentation d'EMFOR. Je les accueille chaleureusement, en les priant encore une fois de nous excuser de ne pas avoir pu les faire intervenir, comme prévu, lors de notre séance plénière précédente. La richesse de nos débats avait en effet épuisé le temps disponible à cet effet.

Le second temps de cette matinée sera consacré à une démarche nouvelle pour notre CESER, je parle ici de la possibilité d'une saisine par les citoyens de notre région.

En ces temps d'ouverture d'une seconde convention citoyenne par le CESE, portant, vous le savez, sur la fin de vie, les médias s'en font largement l'écho, j'estime (le Bureau et moi-même), que le moment est venu pour nous d'ouvrir la possibilité d'être saisis sur les questions qui préoccupent les habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

Il ne s'agit pas de perdre notre identité, l'identité de cette seconde assemblée consultative placée auprès du Conseil régional, assemblée de conseillères et de conseillers désignés par le Préfet, sur la base des organisations représentatives. Non, cette possibilité, au contraire, doit renforcer notre légitimité dans un paysage où les corps intermédiaires sont parfois remis en question.

Cette démarche est l'aboutissement du travail conduit par le groupe de travail CESER Agile. Je tiens à en remercier les membres, et tout particulièrement, Élise Moreau qui l'anime ainsi que Muriel Fresquet du secrétariat général.

J'ai salué sa présence, c'est pour moi un grand plaisir d'accueillir, Éric Chevée, président du CESER Centre-Val de Loire, qui a bien voulu se déplacer jusqu'à Besançon pour témoigner de sa pratique de saisine d'un CESER par les citoyens.

Il avait été auditionné par le groupe CESER Agile, il y a juste un an maintenant. Il avait pleinement conforté le groupe dans l'intérêt d'une démarche de saisine par les citoyens, tout en l'éclairant sur les points de vigilance qu'il conviendra de prendre en considération.

En date du 26 octobre dernier, mes chers collègues, je vous avais fait parvenir une note complète rédigée par Élise et le groupe de travail ainsi qu'une synthèse sur le dispositif de saisine par les citoyens.

La présentation effectuée à trois, Élise Moreau, Brigitte Sabard et Éric Chevée, sera suivie d'un échange avec l'ensemble des conseillères et conseillers. À l'issue de ces échanges, une modification du règlement intérieur sera soumise à votre vote.

Quant à l'après-midi, il sera consacré aux rapports qui nous ont été soumis par le Conseil régional. Il s'agit des Orientations budgétaires pour 2023, du rapport de développement durable 2021-2022, du rapport Égalité Femmes/Hommes 2022 et, enfin, du bilan d'étape du développement des pistes d'actions pour le vélo en Bourgogne-Franche-Comté.

Notre prochaine séance plénière aura lieu le 23 janvier prochain à Dijon. Elle sera consacrée au Budget primitif 2023, mais également à la restitution des travaux auxquels vous avez contribué dans les 3 ateliers (Construction de la parole collective, Engagement et Besoins - Accompagnement), à l'occasion de notre séminaire du 15 novembre dernier à Chalon-sur-Saône. Je vous invite également dès à présent à noter dans vos agendas le séminaire de fin de mandat. Ce séminaire aura lieu les 15 et 16 juin, c'est-à-dire un jeudi et un vendredi et se tiendra, dans le Morvan.

Le premier jour, nous effectuerons le bilan et verrons les pistes d'amélioration que l'on aura à la lumière de notre pratique. Le lendemain, nous serons avec les organisations représentatives désignatrices au CESER pour leur expliquer ce qu'est le CESER, les engagements auxquels doivent souscrire celles et ceux qu'ils voudront bien désigner. Le CESER prend du temps et est exigeant. Si l'on veut garder notre place de deuxième assemblée consultative placée auprès du Conseil régional et continuer à être crédible, cela demande beaucoup d'engagement.

Dominique ROY

Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Modification du règlement intérieur

Inclusion de l'article ci-dessous adopté à la majorité (1 contre)

« Saisine citoyenne par voie de pétition »

Le Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne-Franche-Comté peut être saisi par voie de pétition de toute question régionale à caractère économique, social ou environnemental.

Afin d'être présentée à l'examen du Bureau, une pétition doit être signée par au moins 4 000 personnes âgées de 16 ans ou plus, résidant régulièrement en région Bourgogne-Franche-Comté et issues d'au moins 6 départements de la région sans dépasser 50 % venant d'un même département. Elle doit être présentée dans les mêmes termes, en français, et mentionner le nom, le prénom, l'adresse postale, l'adresse électronique s'il en dispose et la signature de chaque signataire.

Le mandataire unique de la pétition (personne physique, morale ou collectif) la soumet au Président du CESER via un courrier (papier ou électronique) lui transmettant le texte de la pétition et les informations sur le nombre de signatures recueillies.

Le Président transmet ensuite ce courrier au Bureau. Le Bureau apprécie la recevabilité de la pétition, notamment le caractère régional de son objet, et peut décider d'auditionner le mandataire pour disposer d'informations complémentaires pour étudier les suites à donner.

Le CESER se réserve la possibilité d'opérer des contrôles sous la forme qu'il choisit pour s'assurer de la réalité des signatures. Les dispositions permettant le respect de la législation en vigueur notamment en termes de protection de données personnelles relèvent exclusivement de la responsabilité du mandataire.

Un règlement, adopté par le Bureau du CESER, précise les critères de recevabilité de la pétition ainsi que les modalités pratiques de l'avis élaboré en réponse à la saisine citoyenne. »

Rapporteurs : Franck Ayache et Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les orientations budgétaires 2023 s'inscrivent dans un contexte marqué par de fortes tensions géopolitiques et par d'importantes incertitudes économiques. À ce titre, l'exécutif régional insiste particulièrement sur le caractère difficilement prévisible de l'évolution des ressources et des charges du budget de la Région, en 2023. En outre, il précise que la trajectoire financière 2023-2026 doit être appréhendée avec prudence.

Les orientations budgétaires sont également marquées par de fortes contraintes budgétaires et financières qui impactent lourdement les capacités d'action de la Région. Les dépenses de fonctionnement contraintes et les frais financiers de la dette connaissent une progression notoire (+ 114 M€), au détriment de la capacité d'autofinancement de la Région (- 39 M€ d'épargne brute).

Dans un tel environnement incertain et contraint, la Région propose de poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, en limitant l'évolution des dépenses non contraintes à 0,7 %. Elle propose par ailleurs de faire une pause dans sa stratégie d'investissement tout en maintenant un niveau d'investissement élevé (environ 600 M€) en 2023. Ces orientations visent à assurer la soutenabilité financière de l'action de la Région et la mise en œuvre des compétences de la collectivité.

Dans la perspective du budget primitif 2023, la Région va s'engager dans une méthode dite de "budget vert" qui consiste à classer les dépenses en fonction de leur impact sur l'environnement, selon 5 critères (3 critères à dimension environnementale et 2 critères à dimension sociale). Cette démarche contribuera à une sensibilisation renforcée aux défis du changement climatique et à accentuer l'effort de la Région sur le verdissement de ses actions. En outre, dans un objectif de développement durable, une démarche d'évaluation de l'impact social est également envisagée.

En 2023, la Région entend poursuivre sa dynamique en matière d'évaluation des politiques publiques afin de les orienter vers les nouveaux défis qui s'imposent à la collectivité : un contexte globalisé de l'action publique, des finances publiques sous tension, une montée en puissance des enjeux liés à la lutte contre le changement climatique et à l'accompagnement des transitions.

Avis du CESER

Des orientations budgétaires réalistes visant à assurer la soutenabilité des politiques publiques régionales en 2023

Le contexte macro-économique et financier est source de multiples incertitudes et contraintes sur le budget de la Région.

Dans un tel environnement, les orientations budgétaires 2023 de la Région visent un objectif principal : assurer la soutenabilité des politiques publiques régionales, c'est-à-dire permettre à la collectivité de réaliser son plan de mandat, de mettre en œuvre ses compétences dans le cadre d'une trajectoire financière soutenable, notamment en termes d'endettement et d'autofinancement.

Ces orientations réalistes sont justifiées au regard des motifs budgétaires et des mécanismes financiers décrits ci-après.

Une forte augmentation des dépenses de fonctionnement "contraintes" et des frais financiers

Les dépenses de fonctionnement "contraintes" seront significativement impactées en 2023 par les coûts de l'énergie et la hausse de l'inflation qu'ils engendrent. Concernant les dépenses d'intervention, les surcoûts sont évalués à 90 M€ (hors frais financiers de la dette), contre 40 M€ en 2022. Les secteurs des lycées et des transports seront particulièrement touchés, le dossier TER étant particulièrement signalé à ce titre.

Un autre poste de dépenses augmentera significativement du fait de l'inflation : les frais financiers liés à la dette. En effet, les banques centrales ont opéré un resserrement de leurs politiques monétaires pour freiner l'inflation, en augmentant leurs taux directeurs à plusieurs reprises en 2022, tout en évitant de faire plonger l'économie en récession. Concernant la Région, les frais financiers pourraient évoluer de 14 M€ en 2022 à 38 M€ en 2023, soit un surcoût de 24 M€.

En ajoutant la hausse des dépenses contraintes et celle des frais financiers liés à la dette, le budget régional 2023 devra absorber 114 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires. Ce montant est colossal puisqu'il représente environ 50% de l'épargne brute que la collectivité dégage en moyenne chaque année.

Une progression mesurée des dépenses de fonctionnement "non contraintes"

Afin de compenser la hausse des dépenses contraintes et des frais financiers et de préserver l'épargne brute, la Région entend poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Ainsi, les autres dépenses d'intervention "non contraintes" seront reconduites en 2023 avec une hypothèse d'évolution de 0,7%.

Au global, les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 102 M€ entre 2022 et 2023, passant ainsi de 1 096 à 1 198 M€.

Une importante contraction de l'épargne brute

La hausse des recettes de fonctionnement (+ 63 M€) ne permet pas d'absorber la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 102 M€) qui est en bonne partie contrainte. L'effet de ciseaux s'aggrave en comparaison à l'exercice 2022.

Au final, l'épargne brute devait mécaniquement se contracter en 2023 (- 39 M€), avec un impact défavorable sur la capacité de la Région à autofinancer une partie de ses investissements :

	Année 2022	Année 2023	Année 2022/2023
Recettes de fonctionnement (1)	1 346	1 409	63
Dépenses de fonctionnement (2)	1 082	1 160	78
Frais financiers de la dette (3)	14	38	24
Épargne brute (= 1 - 2 - 3)	250	211	- 39

Il est important de souligner que cette dynamique défavorable risque de s'auto-entretenir, de manière mécanique : la hausse des taux entraîne la hausse des frais financiers, une baisse de l'épargne brute et un recours à l'emprunt accru.

Ce processus auto-entretenu pourrait devenir rapidement ingérable sans une action urgente sur la maîtrise du niveau d'investissement. Il est important de rappeler que les opérations d'investissement deviennent de plus en plus coûteuses du fait de l'inflation et de la raréfaction de certains matériaux.

Une stratégie d'investissement en pause afin d'assurer la soutenabilité financière

Compte tenu des éléments décrits ci-avant, la Région propose logiquement de faire une pause dans sa stratégie d'investissement, en 2023, tout en maintenant un niveau d'investissement élevé de l'ordre de 600 M€ intégrant l'impact de l'inflation (contre 629 M€ en 2022).

Selon cette orientation, seules les autorisations de programme indispensables seront proposées au budget 2023 afin d'éviter de grever la prospective financière dans un contexte incertain et très aléatoire.

Cette orientation vise à assurer la soutenabilité financière des investissements et à respecter tout au long du plan mandat l'obligation légale d'une capacité de désendettement de 9 années maximum pour les Régions¹.

La prospective financière actualisée 2023-2026 permet de bien prendre la mesure des contraintes qui pèsent sur ce ratio d'endettement (cf. page 44 du rapport). En effet, malgré une baisse en euros constants des dépenses de fonctionnement permettant de maintenir

(1) Capacité de désendettement = encours de dette/épargne brute.

un certain niveau d'épargne brute à l'horizon 2026, la capacité de désendettement pourrait rapidement avoisiner les 9 ans en 2025 et 2026.

In fine, les marges de manœuvre de la Région sont très minces, avec peu de leviers côté recettes.

L'augmentation des taux, un point d'incertitude pour l'avenir

Dans son avis relatif à la DM 2 de 2022 (octobre 2022), le CESER pointait la hausse du coût de la dette comme étant un point d'attention spécifique. Le rapport d'orientations budgétaires 2023 confirme cette inquiétude puisque les frais financiers liés à la dette pourraient augmenter de 24 M€ en 2023 (cf. supra). Ce sujet reste néanmoins source d'incertitudes, puisque deux tendances contradictoires se profilent pour l'an prochain :

- Une poursuite de la hausse des taux, afin de lutter contre l'inflation et de maintenir une stabilité des prix nécessaire à la reprise de l'économie.
- Une modération de la hausse des taux, compte tenu de perspectives économiques qui continueraient de se dégrader. Récemment, la plupart des membres du Comité monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed) considéraient qu'un ralentissement des hausses de taux sera "bientôt opportun". De même, le Conseil de la Banque centrale européenne indiquait qu'une interruption serait "souhaitable en cas de récession prolongée et marquée". Les principales bourses européennes avaient alors salué l'annonce de la BCE.

Le CESER a bien pris note de la stratégie de diversification de financement et de sécurisation présentée dans le rapport d'orientations budgétaires, stratégie qui vise notamment à minimiser les frais financiers liés à la dette avec un recours accru aux emprunts à taux fixe.

Il partage cette vigilance active du Conseil régional, comme il l'a mentionné dans de précédents avis budgétaires.

Des mutations à prendre davantage en considération

Dans son avis relatif à la DM 2 de 2021 (octobre 2021), le CESER relève que certaines mutations technologiques ou socio-économiques pourraient avoir un impact de plus en plus important sur l'action et sur les finances de la Région, dans les années à venir. Cette DM 2 proposait en effet des dépenses supplémentaires visant à tenir compte de l'impact des augmentations de prix liées à des pénuries d'approvisionnement, problématique particulièrement signalée depuis la pandémie de covid.

Dans ce même avis, le CESER indique que ces mutations gagneraient à être davantage prises en considération dans les débats d'orientations budgétaires, du fait de leur impact significatif sur la stratégie financière de la collectivité. Il notait par exemple qu'un important chantier s'ouvrirait pour assurer la soutenabilité financière des investissements à venir, dans la mesure où la hausse des coûts devait être durable notamment du fait de la raréfaction de certains matériaux. Cette perspective s'est depuis confirmée du fait de l'inflation qui a atteint des niveaux records en 2022.

Le CESER réitère cette préconisation afin que les prochains débats d'orientations budgétaires prennent davantage en considération les mutations qui impactent la Bourgogne-Franche-Comté, de manière à identifier les ajustements ou les inflexions à opérer dans certaines politiques publiques régionales, sur le moyen/long terme. Pour ce faire, il est suggéré de réintégrer de manière transversale, dans les rapports d'orientations budgétaires, les apports de la "stratégie régionale de la connaissance" dont l'un des objectifs vise à construire une vision prospective à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

In fine, cette approche de moyen/long terme permettrait de compléter l'approche de court terme qui est propre au débat d'orientations budgétaires.

Observations relatives à la déclinaison opérationnelle 2023 du plan de mandat

Aides économiques aux entreprises (priorité 1)

Dans le cadre du SRDEII 2022-2028, la Région entend poursuivre ses innovations en matière d'éco-socio-conditionnalité des aides. Le CESER se félicite de la prise en compte de la dimension sociale qui devra concerner tous les types d'entreprises, y compris les plus grandes.

Économie de proximité (priorité 4)

En juin 2022, le CESER a rendu un avis sur le SRDEII 2022-2028 dans lequel il souligne le fait que l'économie de proximité constitue l'un des fils conducteurs de ce nouveau schéma. Le SRDEII prévoit de nouvelles dispositions à ce titre, notamment en accompagnant l'entreprenariat avec des financements ciblés et de l'ingénierie adaptée.

Cette ambition fait l'objet de la priorité 4 intitulée "Sauvegarder, développer et dynamiser l'économie de proximité". Pour ce faire, la Région veut concrétiser de nouvelles modalités de partenariat avec les intercommunalités, en 2023, en concertation avec les territoires.

Dans la perspective de cette concertation territoriale, le CESER propose à la Région d'engager une réflexion plus globale sur l'évolution de notre modèle économique. Il s'agira notamment de questionner la complémentarité entre économie productive et économie résidentielle/présentielle, notamment pour les territoires en déprise dans lesquels l'économie résidentielle/présentielle peut constituer un atout majeur de développement. Il s'agira également de repérer et d'analyser les innovations locales, aussi bien économiques que sociales, en allant à la rencontre des citoyens qui agissent dans leur territoire. Ces initiatives peuvent en effet contribuer à un développement équilibré des territoires de Bourgogne-Franche-Comté, en impulsant un nouveau modèle économique.

Emploi

Le CESER mentionne l'importance de réexaminer la liste des métiers en tension.

Agriculture

À l'échelle de chacun des territoires de Bourgogne-Franche-Comté, l'agriculture est appelée à contribuer à de multiples transitions alimentaires, environnementales, énergétiques et sociétales. Dans le cadre du plan de mandat 2021-2028, la Région souhaite aider les acteurs agricoles à relever ces défis en continuant à répondre aux exigences de compétitivité de cette activité économique et visant à garantir une juste rémunération des producteurs. Un des enjeux concerne les ruptures majeures nécessitant de multiples adaptations dans les productions agricoles. À ce titre, le CESER tient à saluer les éléments suivants :

- Il souligne le volontarisme de la Région visant à soutenir la filière viande, notamment parce que cette filière est importante pour les territoires et l'économie des secteurs en déprise. Il faudra du temps pour que la filière viande s'adapte à la consommation de demain, c'est pourquoi l'accompagnement des acteurs devra se faire dans la durée.
- Il relève avec intérêt le travail réalisé sur les audits territoriaux dit "Audits 360°". Ce dispositif permet à l'agriculture de réfléchir à son avenir sur le territoire, afin de trouver collectivement des pistes et des actions "gagnant-gagnant" entre les acteurs locaux.
- Il réitère son soutien au fonds d'investissement pour la filière agroalimentaire créé dans le cadre du PAIR. Ce type de dispositif pourrait être dupliqué dans d'autres filières stratégiques, comme précisé dans l'avis du CESER du 18 octobre 2022 relatif à ce fonds.
- Il salue la démarche "Stratégie agricole et forestière 2040" lancée en novembre 2022 et souhaite que tous les acteurs des filières soient associés. À ce titre, la Région a sollicité la Chambre régionale d'agriculture afin de poser les enjeux et de définir des pistes d'actions pour les prochaines années. Le CESER souhaiterait également être sollicité afin de transmettre une contribution à la Région.

Concernant la production d'énergies renouvelables, il convient de proposer des capacités d'investissement aux agriculteurs pour des productions énergétiques (respectant les aspects environnementaux).

Marque régionale

Le CESER regrette que la Région ait suspendu le projet de marque régionale. La Bourgogne-Franche-Comté sera la seule région à ne pas avoir développé un label de ce type, mention valorisante pour des produits locaux durables et justement rémunérateurs.

Tourisme

Le nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL), en cours d'élaboration pour la période 2023-2028, sera présenté à l'assemblée régionale en 2023.

Dans la perspective de ce nouveau schéma, le CESER souhaite poser les questions suivantes :

- Comment sont pris en compte les engagements de la Bourgogne-Franche-Comté aux côtés d'autres régions dans le CPIER Jura, dont l'essentiel est consacré au tourisme, et la coopération franco-suisse dans le champ de l'économie ?
- Quelle articulation est faite avec le Commissariat de massif ?

Formation des demandeurs d'emploi

La Région annonce la sortie probable et progressive du plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC), qui s'est traduit par un quasi-doublement des crédits alloués à la politique de formation professionnelle entre 2019 et 2023 et pour lequel les élus de la Région annoncent un bilan très positif en Bourgogne-Franche-Comté.

Le CESER appelle l'exécutif régional à se mobiliser, avec les autres Régions, pour demander que l'État s'engage à soutenir financièrement la formation professionnelle aux côtés des Régions au-delà de 2023.

Dans l'attente des futures modalités de financement de la formation professionnelle au niveau national, le CESER invite la Région à mettre en place des actions dans la continuité du PRIC. Pour cela, la Région pourrait continuer à s'engager sur les dispositifs ayant bien fonctionné ces dernières années, en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation en cours et la reconnaissance des nouveaux besoins qui émergent en matière de formation professionnelle.

Patrimoine des lycées (priorité 30)

Le CESER note que le Conseil régional souhaite examiner toutes les possibilités de mutualisation et de rationalisation des locaux et des plateaux techniques. Cette démarche fait écho aux préconisations de l'avis du 18 octobre 2022 relatif aux dotations de fonctionnement des lycées 2023. Il précise toutefois que toutes les mutualisations et les rationalisations doivent être décidées en concertation avec les usagers des territoires concernés, et rester réalistes et raisonnables.

Lycées

En matière d'achat, en 2023, la Région prévoit de lancer les premiers marchés de denrées alimentaires par la centrale d'achat à destination des vingt lycées volontaires des zones tests de Dijon et Besançon. Dans la suite de son autosaisine "Accompagner la transition vers une alimentation locale, Bio et durable en restauration collective", le CESER sera attentif à la mise en œuvre de ce dispositif dont il espère un élargissement à l'ensemble des lycées de Bourgogne-Franche-Comté. Il insiste sur les possibilités de développement offertes par la dimension "locale" qui peut procurer plus de perspectives que la dimension "bio".

En matière de dotations de fonctionnement des lycées pour 2023, comme le CESER l'avait craint dans son avis du 18 octobre 2022 susmentionné, il s'avère que les dotations votées ne couvriront pas toujours l'augmentation des dépenses énergétiques des établissements, malgré l'effort important consenti par la Région. Le CESER a bien pris note des informations complémentaires indiquées par la Région qui prévoit d'affecter une réserve supplémentaire de 6 M€, dans le budget primitif 2023, afin de faire face à la hausse des factures d'énergie des lycées. A moyen terme, les obligations légales de rénovation énergétique (loi ELAN) vont impliquer des moyens financiers massifs pour rénover le patrimoine de la Région, notamment celui des lycées, afin de réduire les dépenses énergétiques.

Orientation

En 2023, la Région adoptera un cadre renouvelé de son intervention régionale avec un nouveau Schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie en articulation avec le futur CPRDFOP (contrat de plan régional de développement de l'orientation et de la formation professionnelle). Les travaux seront alimentés par le bilan du schéma bien amorcé en 2022 et notamment sur les conclusions des Assises de l'orientation de novembre 2022.

Le CESER souhaite être associé à l'élaboration du nouveau CPRDFOP dont la validation est prévue à l'automne 2023.

Enseignement supérieur et recherche

Au vu des incertitudes actuelles en matière de gouvernance de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté (UBFC), le CESER préconise de suspendre tout engagement dans l'attente du devenir précis de la structuration du site. Pour mémoire, le CESER a régulièrement appelé de ses vœux une structuration des établissements d'enseignement supérieur et de recherche à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

Les engagements de la Région en matière d'Enseignement supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) ne concernent pas que l'UBFC. Le CESER recommande d'orienter la dépense publique régionale dans le strict respect des axes stratégiques du plan de mandat.

Transition énergétique et numérique

La Région est obligée d'adapter le niveau de ses investissements pour l'année 2023 en matière d'énergie et de numérique.

La politique énergétique régionale doit être ancrée dans les arbitrages budgétaires comme étant essentielle et non optionnelle, plus particulièrement en ce qui concerne les mesures de promotion de l'efficacité énergétique prévues par la feuille de route régionale 2022-2024 dont le CESER avait salué l'ambition.²

Le CESER espère que la volonté de la Région de disposer rapidement d'un "budget vert" permettra une meilleure prise en compte des impacts environnementaux dans les choix de dépenses publiques.

Transports scolaires (priorité 83)

Concernant l'harmonisation des transports scolaires, le rapport d'orientations budgétaires indique que les travaux d'évaluation et de définition du service vont continuer en 2023 en vue d'une application à la rentrée 2024/2025.

Le CESER est très attaché à la gratuité des transports scolaires gérés par la Région, en particulier dans le contexte actuel de hausse importante des dépenses contraintes des familles. Il souhaiterait que le Conseil régional s'engage sur le maintien de cette gratuité au-delà de 2023.

Convention TER

Le CESER souligne que la gestion ferroviaire reste un sujet très complexe en matière de politiques publiques car l'adéquation du temps politique au temps ferroviaire est difficilement faisable, d'autant plus en période de crises.

Il note le déséquilibre financier sur la convention "TER 2022-2025" et le report très probable d'une année de la mise en concurrence des services de transports ferroviaires régionaux de voyageurs (démarche "RAIL 2026"), faisant suite à différents retards dont s'inquiétait le CESER dès 2021³ (rénovation à mi-vie des AGC ; nouvel atelier Régiliolis notamment) et au coût de l'énergie qui impacte fortement la contribution régionale à la convention TER (+ 47 M€). Sur ce dossier, le CESER salue le maintien du dialogue entre la Région et la SNCF : il est plus que nécessaire, en ces temps critiques, de communiquer de manière transparente, pour permettre d'une part, une meilleure compréhension et adaptation aux enjeux non maîtrisables et non prévisibles (ex. : crise Covid, guerre en Ukraine) et d'autre part, une identification plus juste de mécanismes efficaces et soutenables pour les deux entités concernées (ex. : gestion des coûts de l'énergie aux prix réels et non forfaitaires).

La Région souhaite potentiellement modifier la convention TER effective jusqu'au 31 décembre 2025 pour permettre une ouverture à la concurrence adéquate et sereine au 1^{er} janvier 2027. Le CESER s'interroge sur les modifications envisagées par la Région et souhaite être sollicité à ce titre. Par exemple, l'impact de ces potentiels changements sur les modalités d'ouverture à la concurrence devra être précisé et partagé : s'agira-t-il d'une mise en concurrence complète, progressive ou partielle ? Quel sera le dispositif appliqué aux services de TER durant l'année 2026 et dès 2027, si la convention TER ne fait pas l'objet de modifications ?

(2) Avis du 21 juin 2022, sur le rapport 4-3 de l'Exécutif régional "La Feuille de route régionale de la transition énergétique 2022-2024".

(3) Avis du 7 avril 2021, sur le rapport 4-4 de l'Exécutif régional "Stratégie d'acquisition, de gestion et de maintenance du matériel roulant ferroviaire".

Le CESER salue la volonté de la Région de vouloir maintenir le niveau de service du transport ferroviaire et atténuer la charge financière de ce service dans ses comptes au regard de la crise énergétique et économique actuelle et à venir, tout en émettant des inquiétudes sur les modalités de cette atténuation en termes de qualité de service sur la distribution, et en termes d'impact social.

Le CESER reste un interlocuteur privilégié pour favoriser la mise en place de ce dialogue, en tant que contributeur à un débat démocratique constructif nécessaire à l'appropriation des enjeux par l'ensemble des parties prenantes⁴. Il insiste sur l'importance de disposer d'un calendrier de travail permettant la discussion entre les différentes parties prenantes.

Santé – Culture – Sport – Jeunesse – Vie associative

Les dépenses d'intervention "non contraintes" seront reconduites en 2023 avec une hypothèse d'évolution de 0,7 % (cf. supra).

Le CESER prend acte de ces orientations, étant bien conscient de la complexité de la situation. Il attire toutefois l'attention sur la nécessité de poursuivre certaines actions financées par la Région même si elles relèvent de compétences non obligatoires. Il a bien noté que les compétences concernant le vivre ensemble et la cohésion sociale seront préservées en 2023, ce qui va dans le sens des demandes formulées par le CESER depuis plusieurs années.

Le CESER appelle à la vigilance concernant la répartition des efforts financiers que les acteurs devront faire afin de soutenir le tissu associatif en 2023. En effet, le secteur associatif risque de connaître une situation catastrophique l'an prochain. De nombreuses associations pourraient ne pas survivre. Dans un tel contexte, le CESER préconise que le Conseil régional joue un rôle de coordination avec les autres collectivités locales, également toutes impactées par l'inflation, et dont certaines risquent de se désengager. Si le Conseil régional fournit des efforts pour maintenir ses engagements, il doit se comporter comme un exemple et un facilitateur. Il s'agira également de s'appuyer sur les espaces de concertation existants, afin d'être au plus près des acteurs et de favoriser une prise de décision éclairée, en phase avec les besoins de terrain.

Évaluation des politiques publiques

Le CESER relève avec satisfaction que l'évaluation des politiques publiques régionales est bien prise en compte dans les orientations budgétaires 2023. Le suivi des recommandations des évaluations est de nature à enrichir le débat d'orientations budgétaires.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(4) Avis du 24 janvier 2022, sur le rapport 4-2 de l'Exécutif régional "Processus de mise en œuvre du Service Public ferroviaire régional de transport de voyageurs à compter de 2026 - Démarche "RAIL 2026".

Déclarations

Martine Esther Petit, au nom de la FNE BFC

Observations relatives à la déclinaison opérationnelle 2023 du plan de mandat

Agriculture

Je cite : "Concernant la production d'énergies renouvelables, il convient de proposer des capacités d'investissement aux agriculteurs pour des productions énergétiques (respectant les aspects environnementaux)."

À propos de cette remarque, FNE BFC rappelle que la vocation initiale de l'agriculture est "l'alimentation de base". La valorisation des déchets peut être envisagée mais aucune surface de culture principale ne doit être utilisée. Le pas entre terre à vocation alimentaire et terre à vocation énergétique ne doit pas être franchi.

Financer la démesure est un risque majeur pour l'environnement.

En raison des contraintes géopolitiques et financières pour la Région, FNE BFC n'interviendra pas sur la question des ambitions nécessaires en matière de changement climatique.

FNE BFC votera cet avis.

Michel Burdin, au nom de la FCPE

Les coupures de courant électrique

Je voudrais faire une déclaration au sujet des lycées, et plus largement de tous les établissements scolaires et des transports scolaires.

Comme vous le savez, des coupures de courant électrique auront lieu très probablement en janvier et en février. Et les établissements scolaires ne sont pas des établissements prioritaires.

Cela inquiète fortement les parents d'élèves, les élèves, et, je l'imagine bien, les enseignants et ceux qui les entourent.

Quelques questions se posent :

- Que deviennent nos enfants quand les écoles, collèges, lycées sont privés d'électricité quand il n'y a pas de courant pendant deux heures entre 8h et 13h ?

- Que deviennent les internes quand il n'y a pas d'électricité entre 18h et 20h ? Faut-il les équiper avec des lampes frontales ?

- Pour les plus jeunes, comment permettre à leurs parents d'être aux cotés de leurs enfants ? Avec quels congés ?

- Comment se déroulent les repas dans les restaurants scolaires ? Les sorties scolaires ? Les classes transplantées ?

- Comment sont organisés les transports scolaires en l'absence de courant ? Qu'est-ce qui roule et qu'est-ce qui ne roule pas ?

Il nous semble que cette question n'a pas été assez anticipée. Elle doit être prise en compte au stade des OB (orientations budgétaires), aussi bien par le Conseil régional pour les lycées, par les Conseils départementaux pour les collèges que par les Communes pour les écoles.

Et bien sûr, anticipée par l'Éducation nationale.

Une concertation avec les parents d'élèves me semble nécessaire et indispensable.

Merci pour votre attention.

Nadhem Ben Rahma, au nom de la FAGE

À l'heure où nous parlons des orientations budgétaires et de la situation économique compliquée que nous nous apprêtons à affronter, la FAGE souhaite malgré tout interpellier aujourd'hui sur l'urgence d'agir concrètement et durablement pour les jeunes.

Les étudiants notamment ont enduré trop de souffrances ces dernières années : il est urgent de les prendre en compte et de mettre en place de réelles mesures, pour leur formation, leur émancipation et leur réussite.

En 2022, après deux ans de crise sanitaire, les jeunes voient le coût de la vie augmenter de manière considérable, et beaucoup sont en situation de précarité, et même de pauvreté. L'augmentation du coût de la rentrée étudiante dresse un constat sans appel : pour la plus grande partie des étudiant-e-s, celle qui ne perçoit aucune bourse, faire face au coût réel d'une année étudiante est inimaginable sans recourir au soutien de la famille, ou à défaut, au salariat. Cette triste réalité suffit à expliquer que les jeunes issu-e-s des familles les plus modestes sont aussi celles et ceux qui ont le moins accès au diplôme ou qui présentent le plus de risques de décrochage.

Alarmante également est la situation des doctorants. À l'heure où la France valorise l'excellence de la recherche française à l'international et multiplie les objectifs sur des enjeux stratégiques, le constat est pourtant sans appel : les conditions de vie et de recherche des doctorant-e-s sont compliquées : manque d'information et d'égalité des chances pour accéder au doctorat, grandes difficultés de financement, d'encadrement... Et la situation actuelle de la COMUE et les incertitudes qu'elle crée viennent accentuer les inquiétudes.

Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur, à la réussite, à l'insertion est un problème de société qui doit mobiliser en dehors des seuls cercles éducatifs. Elles ne pourront se résorber que par une politique sociale ambitieuse : celle-ci ne pourra faire l'économie d'une refonte totale du système existant des aides sociales étudiantes, d'un investissement réel dans l'ESR, d'une politique de logement, et d'une politique de santé qui soient à la hauteur des besoins.

Je suis bien conscient que la Région seule ne saurait ou pourrait apporter toutes les réponses à ces problématiques, mais il appartient aux décideurs politiques d'agir concrètement face à ces faits, non pas de manière palliative, comme nous avons souvent pu l'observer par le passé, mais bien de façon durable afin d'annihiler tout ce qui condamne aujourd'hui les jeunes à un avenir incertain.

Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

Je n'aborderai pas la situation de l'ESRI ; j'imagine que nous aurons l'occasion d'en parler ultérieurement.

L'Est républicain du 10 décembre, titre "l'État mise sur l'industrie horlogère française". À ce moment où le CESER se prononce sur les OB 2023, dont l'une des actions de l'axe 1 est l'accompagnement des mutations dans les filières, cette annonce est à rapprocher de l'intervention récurrente du CESER sur l'industrie horlogère. Le CESER porte une attention spécifique aux effets frontières dans l'espace frontalier de la Région Bourgogne-Franche-Comté, zone dans laquelle l'enjeu de la nouvelle industrialisation de la Bourgogne-Franche-Comté prend tout son sens.

Dans ses travaux antérieurs, il préconise de prendre des mesures significatives et territoriales pour amener l'industrie à réinvestir cette zone frontalière et formule des propositions concrètes.

Successivement, dans sa contribution au plan de relance, puis dans sa contribution au SRDEII récent, il renouvelle sa recommandation de prendre en compte la filière horlogère. Il relève dans ses derniers travaux sur le transfrontalier (juin 2022), le manque de coordination de dispositifs en lien avec l'industrie horlogère : Territoire d'industrie (Morteau, Pays horloger, campus des métiers microtechniques, pôle de compétitivité microtechniques, Projet Arc horloger, financement Interreg et en recommande la coordination (contribution SRDEII).

Comment s'articule cette initiative prise à l'échelle nationale par l'État (Est républicain 10 décembre 2022) et les travaux à conduire en concertation à l'échelle régionale et infrarégionale ?

François Thibaut, au nom de la CGT

Comme l'ont souligné les échanges dans les commissions, ces orientations ne sont que l'avertissement de ce que sera le budget 2023. L'effort de transparence est à souligner, mais il ne fait que confirmer ce que chacun par ailleurs connaît : la structure budgétaire et la faible maîtrise sur les recettes dans les budgets régionaux est un problème de fond. Les questions de la fiscalité, du financement des transferts de compétences, de la limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement dans un contexte de forte inflation sont à traiter autrement qu'à coup de 49.3. Si le local est le bon niveau pour prendre la mesure des besoins des citoyens et travailler à des réponses adaptées, chacun comprendra que les finances régionales ne sont pas à la hauteur de ces enjeux dans leur volume autant que dans leurs structures de recettes.

Prise dans ce carcan, la Région, même si elle tient ce qui est engagé, ne pourra clairement pas continuer sur ce rythme et la projection à 8,8 années de remboursement de la dette en 2026 en est la démonstration.

La question sous-jacente immédiate est le sujet des reports des programmes, des choix, des priorisations, des abandons éventuels, dont il serait utile que cela soit clairement explicité dans tous les cas.

Le sujet du PRIC pose avec force le rôle de l'État qui s'efface du programme et laisse la Région seule à assurer des suites qui seront difficiles en termes de choix pour nos concitoyens les plus en difficulté.

Un point sur les transports et, particulièrement, sur la convention TER dont nous ne partageons pas la rédaction du rapport sur la responsabilité de la SNCF concernant les reports des opérations mi-vie et de la création de l'atelier pour le matériel nouveau. Dans un partenariat, pour ne pas dire couple, chacun à ses responsabilités et doit les assumer, ce qui à la lecture ne semble pas être le cas. Pour ce qui est des conséquences, avec une renégociation de convention ou autre, comme entendu en commission, elles devront être affinées et, comme rappelé en commission Mobilités-Énergie, la CGT est disponible pour travailler ces sujets.

Pour ce qui est de la hausse des coûts de l'énergie dont l'électricité de traction, la question des entreprises publiques que sont EDF et SNCF, et du service public doit être mesurée dans ses effets lorsque la transformation qu'elles subissent, pour entrer dans le champ de la concurrence, se retourne contre leurs vocations originelles. Mais là aussi il ne faut pas en être surpris, juste l'assumer ou corriger la trajectoire. Pour notre part, corriger la trajectoire et donc sortir du marché, pour être explicite, nous semble plus utile socialement, socialement et même économiquement.

Tenant compte de ces éléments complémentaires, la CGT votera l'avis présenté.

Rapporteuse : Martine Esther Petit

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le présent rapport répond au décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle 2) portant engagement national pour l'environnement qui rend obligatoire la rédaction d'un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Avis du CESER

Le CESER souligne la qualité globale de ce rapport.

Celui-ci est organisé autour des Objectifs de développement durable (ODD). Le rapport permet ainsi de rendre compte au grand public et aux partenaires de la Région des politiques conduites et des résultats obtenus en faveur du développement durable et de sa contribution aux ODD. Pour ce faire, les actions ou les politiques présentées sont illustrées par les pictogrammes internationaux des 17 ODD qui leur correspondent (une même action pouvant contribuer à un ou plusieurs ODD).

Le CESER note avec satisfaction que la Région a suivi les recommandations formulées dans son avis de l'année dernière. En effet, cette année, la partie du RDD consacrée à la protection de la biodiversité et à la préservation des milieux est bien développée reflétant les principales actions du Conseil régional en la matière. Quelques points particulièrement intéressants sont relevés :

- La Région contribuera aux objectifs nationaux relatifs aux aires protégées au travers de son pouvoir réglementaire de création de RNR¹. Ainsi, des études de faisabilité sont d'ores et déjà lancées pour rechercher les sites les plus favorables et pertinents à un classement en RNR, dont l'extension du réseau protégé des cavités à chiroptères, une nouvelle RNR sur le territoire du Parc du Doubs Horloger et l'extension des RNR sur des secteurs à fort enjeu patrimonial et dénués de statut de protection sur le versant ouest du territoire régional.

- À la suite de l'intégration des 2 ex-SRCE² de Bourgogne et de Franche-Comté dans le SRADDET³, il s'avérait nécessaire d'actualiser ces 2 ex-schémas et d'harmoniser leur cartographie pour la mettre en cohérence avec la nouvelle échelle régionale. Ainsi, une mission a-t-elle été lancée en 2022 avec l'appui d'un bureau d'études et l'association des services concernés tels que les services de l'État (DREAL⁴, OFB⁵, Agences de l'eau) et de l'Agence régionale de la biodiversité.

- En 2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est portée volontaire auprès de la Caisse des dépôts et consignations Biodiversité pour expérimenter une méthode d'évaluation de l'impact biodiversité du budget des collectivités. La méthode testée en 2022 sur les politiques agricoles et forestières de la Région sera progressivement étendue à d'autres politiques sectorielles. Cet outil d'aide à la décision auprès des élus régionaux mettra en évidence les financements plus ou moins favorables à la biodiversité et pourra conduire à des arbitrages politiques pour ajuster ou faire évoluer certains programmes. Le CESER sera attentif à l'évolution de ce sujet.

(1) Réserve naturelle régionale.

(2) Schéma régional de cohérence écologique.

(3) Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

(4) Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

(5) Office français de la biodiversité.

Par ailleurs, le RDD évoque le transfert à la Région, à compter du 1^{er} janvier 2023, d'une partie de la politique Natura 2000 avec le pilotage et la gestion de près de 117 sites ainsi que la gestion des fonds FEADER afférents. Ce RDD aurait déjà pu évoquer l'organisation mise en place et le travail effectué en 2022 pour préparer ce transfert qui sera maintenant très rapidement effectif. Le CESER souligne la charge de travail supplémentaire afférente à ce transfert de compétence pour la Région.

De plus, il est noté avec satisfaction que, dans la partie consacrée au CESER, le Conseil régional a repris quelques-unes de ses préconisations en lien avec le développement durable. Il a retenu tout particulièrement celle relative au Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région (ROCER), sujet que le CESER a souvent évoqué dans ses avis en regrettant la trop grande discrétion du Conseil régional sur ce point dans ses RDD précédents. Le CESER souligne ainsi qu'une préconisation va trouver une concrétisation attendue de longue date⁶ en permettant au ROCER de devenir un véritable centre de ressources voire un observatoire sur le sujet de la consommation d'espaces en Bourgogne Franche-Comté.

Enfin, le CESER regrette que ce rapport constitue avant tout un bilan chiffré annuel et n'offre pas davantage une analyse plus comparative et qualitative des actions menées sur plusieurs années en les mettant en perspective du budget régional. Il pourrait être intéressant d'identifier dans ce rapport quelques axes de progrès pour l'avenir des politiques régionales en matière de développement durable.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(6) Préconisation formulée dans plusieurs travaux du CESER, Franche-Comté et Bourgogne, en 2005, 2011, 2013, 2016.

Rapporteur : Daniel Boucon

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Dans un cadre législatif qui s'est progressivement renforcé, deux lois ont été structurantes et positives pour l'action régionale :

- la loi "Pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes" du 4 août 2014 de laquelle découle l'obligation d'établir un rapport annuel et un plan d'actions intégrant la dimension "politiques publiques",
- la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui vise à renforcer l'égalité professionnelle et à prévenir les discriminations au sein de la collectivité.

Le 9 avril 2021, la Région a ainsi adopté son premier plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle et mis en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Cette 6^e édition du rapport porte sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale et dans les politiques publiques et l'éco-système régional.

Avis du CESER

Faire évoluer les regards et déconstruire les stéréotypes pour agir partout en interne dans la collectivité et dans les politiques publiques est un engagement du Conseil régional qui s'inscrit dans le temps long. Le CESER constate que les écarts entre les femmes et les hommes sont difficiles à réduire, que les obstacles sont considérables et difficiles à surmonter. Les évolutions vont lentement malgré les actions mises en place et les avancées déjà constatées. Dans certaines politiques publiques, la prise en compte de l'égalité Femmes-Hommes est désormais une réalité.

Le CESER précise que les questions d'orientation sont essentielles. Il est important d'inciter l'orientation des femmes vers des métiers occupés majoritairement par des hommes et vice versa. Une meilleure mixité des métiers contribuerait à atténuer les écarts de salaires persistants.

Les préconisations formulées par le CESER dans les deux saisines de la Présidente (Femmes et monoparentalité et Isolement des femmes) concernant les données genrées ont été suivies. Toutefois aucune référence aux autres préconisations formulées notamment à l'égard des familles monoparentales n'est identifiable pour l'instant. Le CESER rappelle que ses préconisations restent d'actualité et que des actions concrètes sont à mener pour les femmes mono-parents d'autant plus dans le contexte difficile actuel.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration

Julien Bernard, au nom de la CGT

Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui comporte une seconde partie qui présente les actions du Conseil régional en matière d'égalité femme-homme dans les politiques publiques et l'écosystème régional. Pour la CGT, la dimension d'égalité effective est une priorité, en particulier l'égalité professionnelle et salariale. C'est une responsabilité sociétale mais pas seulement, ce devrait être aussi une responsabilité sociale et économique. Nous pensons que le Conseil régional doit faire plus qu'inciter mais aussi exiger, notamment dans une indispensable éco-socio-conditionnalité des aides publiques versées aux entreprises. Nous regrettons que le Conseil régional ne reprenne pas dans son bilan ce qui a été réalisé pour assurer l'exigence d'égalité qu'il a intégré dans la charte d'engagement quadripartite pour l'égalité, qui est un des éléments du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) de Bourgogne-Franche-Comté.

Avec ces réserves, la CGT votera pour l'avis présenté.

Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional
**Bilan d'étape du développement des pistes d'actions
pour le vélo en Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Fabrice Chambelland

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le 9 octobre 2020, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté adoptait le document d'orientation "les pistes d'action pour le vélo en Bourgogne-Franche-Comté". Il s'agissait de dresser un portrait des enjeux autour du vélo (et en particulier sur le territoire régional), et également de présenter les politiques portées par la Région en réponse à ces enjeux et proposer des pistes d'actions pour en améliorer la portée et l'efficacité.

Le présent rapport vise à poser un état d'avancement du plan deux ans après son lancement, en s'appuyant sur la feuille de route et sur les indicateurs qui y étaient intégrés. Dans un contexte de CPER mobilités à venir et de développement des échanges avec les territoires sur ce sujet (Territoires en Action, Contrat Opérationnels de Mobilité, développement touristique), le "vélo" sous toutes ses formes représente aujourd'hui un véritable enjeu de développement économique et social pour le territoire.

Les deux années qui arrivent seront consacrées à poursuivre le développement des actions identifiées et à mettre en œuvre celles qui n'ont pas été engagées aujourd'hui. Fin 2024, un bilan final sera réalisé pour alimenter une perspective de mise en œuvre d'un plan vélo 2.

Avis du CESER

Le CESER entend qu'il s'agit d'un document d'orientations visant à impulser une dynamique territoriale pour la réalisation d'actions en faveur de la mobilité cyclable sur son territoire.

De manière générale, le CESER préconise que la mobilité cyclable soit prise en compte dans l'avenir du transport ferroviaire, compte tenu des négociations en cours et à venir sur la convention TER 22-25 et la mise en concurrence "RAIL 2026-2027".

Le CESER souhaite soulever plusieurs points de vigilance, pouvant freiner l'impulsion régionale pour une mobilité cyclable "partout et pour tous", à savoir :

- La stratégie adoptée sur l'emport des vélos dans les trains :
 - Comme pour l'emport des vélos dans les cars, l'accès des trains pour les usagers avec vélos pose des contraintes techniques, opérationnelles et a un impact sur la qualité de service.
 - Le choix politique portant sur l'intermodalité train-vélo est pertinent si celle-ci répond en parallèle, aux besoins de disposer d'un volume suffisant d'abris sécurisés et de l'accès à des moyens cyclables à proximité des gares.
- L'enjeu de gouvernance et de gestion des infrastructures cyclables :
 - La gestion des infrastructures est une compétence partagée entre les collectivités (Région, Département, communautés de communes, communes...) : le CESER s'inquiète des problèmes que cela peut engendrer (ex. : lenteur dans les prises de décisions, pertinence des pistes cyclables, communication entre les différents acteurs, entretien des pistes...) et préconise qu'une concertation entre tous les acteurs décideurs sur ce sujet, soit réalisée au regard du rôle de centralisateur et de mise en cohérence territoriale de la Région.
 - Le CESER s'interroge sur la prise en compte du développement des pistes cyclables vis-à-vis des territoires voisins nationaux et internationaux.
- L'enjeu du financement des infrastructures : compte tenu du fait que la gouvernance est partagée entre la Région et les autres collectivités dans ce domaine, le CESER s'interroge d'autant plus sur la manière dont sera financé le développement de nouvelles infrastructures sur le long terme et plus particulièrement, la maintenance des pistes cyclables : qui supportera les dépenses et comment ?

- L'enjeu de communication/information :

- Le CESER s'interroge sur les informations proposées par l'outil Mobigo vis-à-vis de celles présentes sur les outils Divia et Ginko, par exemple. Il est important que les données disponibles via ces plateformes puissent être a minima présentes sur l'outil Mobigo.
- La recherche d'une cohérence et d'un partage des informations entre tous les acteurs compétents dans la mobilité cyclable, doit être impulsée, voire pilotée par la Région.
- Le CESER souligne qu'un travail de recensement, voire de promotion des dispositions issues de la loi d'orientation des mobilités concernant le forfait mobilités durables auprès des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté pourrait être un vecteur intéressant de développement pour le vélo en région.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Autres déclarations

Nadhem Ben Rahma, au nom du collège 2 et des associations d'étudiants

Les consultations en cours concernant notre système de retraite ont été une nouvelle occasion pour les organisations syndicales de faire des propositions dont aucune ne nécessite une réforme paramétrique. Le système par répartition n'est pas en danger, y compris pour les jeunes générations. Le gouvernement instrumentalise la situation financière du système de retraites et affirme, à tort, que le recul de l'âge légal de la retraite est un impératif.

De premiers arbitrages seraient ainsi rendus en ce sens dès la mi-décembre. Au moment où le contexte social, environnemental et économique est particulièrement difficile pour une partie croissante de la population, le gouvernement, en s'entêtant, porterait l'entière responsabilité d'un conflit social majeur.

Les organisations syndicales réaffirment qu'elles sont, comme la très grande majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation. La jeunesse, déjà fortement touchée par la précarité, serait fortement impactée par ce projet. Pour l'intersyndicale, des alternatives, y compris financières, existent pour améliorer les fins de carrière et les montants des pensions tout en faisant reculer les inégalités touchant particulièrement les femmes.

Les organisations syndicales et de jeunesse ont d'ores et déjà décidé de se revoir le jour même des annonces gouvernementales. Elles réaffirment leur détermination à construire ensemble les mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurait arcbouté sur son projet.

Denise Paul, au nom de la CFE/CGC

L'équilibre financier de notre système de retraite n'est absolument pas en danger, les années 2021 et 2022 (en prévisionnel) étant avec un résultat excédentaire. Il doit être regardé dans le temps et pas année par année, en particulier du fait des fluctuations démographiques. L'effet du papy-boom est encore présent mais des réserves ont été constituées (180 Mds€ en net) qui permettent largement d'y faire face.

La CFE-CGC a donc fait des projections à 10 ans pour contredire de manière argumentée les propos récents de la Première ministre (Le Parisien du 2/12/2022) : *"Les chiffres sont implacables, si on ne fait rien, il y aura 100 Mds€ de déficit supplémentaire en 10 ans"*. Il faut quand même rappeler que la majorité du déficit tel que projeté dans le rapport du COR vient du sous-financement par l'État du régime des retraites des fonctionnaires.

Les facteurs principaux démontrant que notre système de retraite restera à l'équilibre dans les 10 années à venir sont :

1. La prise en compte de projections d'espérance de vie réaliste : un scénario à espérance de vie constante (basé sur la stabilité malheureusement constatée depuis 8 ans). Cela apporte 47,5 Mds€ sur les 10 prochaines années.
2. L'amélioration de l'emploi des seniors conduisant à des recettes supplémentaires de 41 Mds€ sur les 10 prochaines années.
3. Le retour à un partage de la valeur plus favorable aux salariés : +110 Mds€ sur les 10 années.
On a donc une amélioration du solde financier sur les 10 prochaines années par rapport au scénario du COR de 198 Mds€. On n'est donc pas sur un déficit de 100 Mds€ mais sur un excédent de 98 Mds€ qui permettrait de financer, tout en ayant un régime à l'équilibre dans les conditions légales actuelles, de nouveaux droits dont l'augmentation des petites pensions.

Il y aurait en plus des gains significatifs sur d'autres régimes :

1. Moindres dépenses d'assurance chômage et de systèmes de solidarité (RSA...) : évaluées à 59 Mds€.
2. Plus de recettes d'IRPP du fait de revenus en augmentation.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32



www.ceser.bourgognefranche-comte.fr